

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du Journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. — Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Chambre des députés italiens a approuvé, dans la séance du 15 mars, un article en vertu duquel la peine de mort est abolie pour les délits du code pénal commun et maintenue dans les codes militaire et maritime et dans la loi sur le brigandage.

La commission nommée par la Chambre des députés espagnols pour la vente des biens de la couronne, a résolu de remettre à la reine les 25 0/0 qui doivent lui revenir sur la vente de ces biens, immédiatement après l'approbation du projet de loi.

On assure, dit une dépêche d'Altona, du 15 mars, qu'un certain nombre d'armateurs et de capitaines de navires, appartenant pour la plupart aux places maritimes, se concertent pour une démarche commune à faire, par des raisons pratiques, contre la création d'un pavillon intérimaire, qu'ils considèrent comme préjudiciable à leurs intérêts. On ajoute qu'ils désirent avoir le pavillon prussien.

Le correspondant spécial du Times lui mande de New-York, en date du 2 mars :

« Johnstone a pris le commandement des forces confédérées qui tiennent tête à Sherman.

» Des télégrammes de Charlotte (Caroline du Nord), en date du 25 février, annoncent que Sherman marchait dans la direction du littoral maritime.

» Les bulletins confédérés portent que Grant avait envoyé des forces à Hatcher's-Run. Lee paraissait tout disposé à livrer bataille s'il était attaqué.

» Lee annonce l'occupation du chemin de fer de Chattanooga à Knoxville par la cavalerie confédérée et l'enlèvement des garnisons fédérales à Athènes et Sweetwater.

» Les bulletins confédérés relatifs à l'évacuation de Charleston disent que trois des meilleurs navires cuirassés du Sud ont remonté la rivière Cooper et qu'ils ont ainsi échappé aux fédéraux.

» L'armée de Hardee s'est repliée intacte sur Kingstree. De là, ce général peut manœuvrer de concert avec Beauregard.

» Lee, dans une lettre en date du 18 février, dit que l'enrôlement des esclaves serait opportun; il déclare que l'on en pourrait faire rapidement de bons soldats, et il recommande l'autorisation immédiate d'appeler sous les drapeaux tous ceux qui voudront s'enrôler à la condition d'avoir leur liberté.

» Le gouverneur Vance, de la Caroline du Nord, presse la population du Sud de mettre de côté toute amertume d'esprit et de parti. Il déclare que l'unique danger qui menace la Confédération est le découragement occasionné par les revers récents. Il ajoute que la liberté et la gloire de la nation seront assurées quand chaque homme marchera en union cordiale avec son voisin.

On mande de Paris, le 14 mars :

Le Sénat continuera aujourd'hui la discussion du paragraphe de l'adresse, relatif aux rapports de l'Église et de l'État.

S. Em. le cardinal de Bonnechose, M. De-langle et Mgr l'archevêque de Paris doivent prendre la parole dans cette séance.

M. Thuillier doit répondre au nom du gouvernement.

Demain s'engagera probablement le débat sur la convention du 15 septembre.

On annonce que Mgr le cardinal Donnet, le vicomte de La Guéronnière, le cardinal de Bonnechose, M. Stourm, le duc de Persigny, M. de Saint-Arnauld, le général Gêmeau et le marquis de La Valette interviendront dans ce débat.

C'est M. le ministre d'Etat qui prendra la parole au nom du gouvernement.

Mgr l'évêque de Nîmes a adressé à M. le ministre des cultes, la lettre suivante :

Nîmes, le 25 février 1865.

Monsieur le ministre,

Après deux mois et demi d'absence, j'avais fixé le jour et l'heure de mon retour à Nîmes. Dès qu'il en fut instruit, M. l'abbé d'Alzon, mon vicaire-général, fit savoir à M. le préfet du Gard, que le clergé de ma ville épiscopale se proposait d'aller me prendre processionnellement, à mon arrivée dans la gare du chemin de fer, pour, de là, me conduire dans mon église cathédrale.

Avant de répondre, M. le baron Pulimbert consulta Votre Excellence et M. le ministre de l'intérieur. Des instructions rigoureuses lui furent aussitôt adressées. Communiquées à M. l'abbé d'Alzon, elles ont passé de ses mains dans les miennes; je les ai sous les yeux, et c'est précisément sur ces instructions que je

demande à Votre Excellence la liberté de lui soumettre quelques observations.

On déclare d'abord que la procession qui doit aller à ma rencontre n'est point autorisée. Rien n'était plus naturel que cette cérémonie, puisque l'évêque de Nîmes revenait d'un long et lointain voyage. Rien n'eût été plus inoffensif, puisqu'on eût chanté des psaumes et des hymnes qui n'eussent touché, par aucun point, au protestantisme, ni à la politique. Rien enfin n'eût été plus conforme à cette liberté des cultes, dont l'Empereur lui-même parlait naguère encore, avec solennité, dans le discours prononcé pour l'ouverture de la session législative; puisque de telles réceptions entrent pleinement dans l'esprit et dans les habitudes du culte.

Tout autant de questions pour lesquelles je ne puis comprendre l'interdiction lancée par le gouvernement contre la procession projetée. Si on l'eût permise, elle eût satisfait la piété filiale des catholiques pour leur évêque, sans être par aucun côté ni hostile au pouvoir, ni blessante pour la population réformée. Tandis qu'en la défendant, on a froissé dans ses fibres les plus délicates l'âme des Nîmois dévoués à l'Église et à leur premier pasteur.

Ce n'est pas assez d'interdire cette manifestation religieuse, on interdit aussi toute manifestation populaire, et pourquoi? — Parce que son moindre danger serait de jeter l'agitation et une émotion fâcheuse dans la population. — Si c'est Votre Excellence qui a dicté ces paroles, elle me permettra de lui dire qu'elle connaît bien mal notre population catholique.

Parmi nous, une fête publique en l'hon-

FEUILLETON.

5

MARIE LA DORMEUSE.

I. — LA VIEILLE DE LA CÔTE.

(Suite.)

— Ni toi non plus la Marguerite, ni toi la Roussette, ni toi la Martin, ni vous toutes qui n'êtes bonnes qu'à dire et à faire le mal, vous qui êtes mauvaises mères et mauvaises femmes, comme vous avez été mauvaises filles.

Cette nouvelle sortie faillit être funeste à la courageuse femme; sa voix fut couverte par une explosion d'injures et de vociférations.

Elle ne bougea pas cependant; le sentiment qui l'animaient était si fort, il lui donnait tant d'audace qu'elle brava le danger et vit sans effroi quelques-unes de ses ennemies s'avancer sur elle, le poing tendu et la menace à la bouche.

La Magdeleine marchait la première; déjà même la haineuse virago avançait la main pour arracher à l'imprudente vieille sa bequille, arme que la colère rendait redoutable dans ses mains, quant tout-à-coup

une voix jeune, mais impérieuse, fit entendre ces mots :

A nous, Just! à nous! pille! Au même instant bondit en grondant, entre la Magdeleine et son adversaire, une massa noire et blanche.

Cet adversaire inattendu n'était autre qu'un colossal terre-neuve, à la gueule béante, aux dents redoutables, et qui sous ses pattes puissantes tenait renversée la Magdeleine à demi-morte de peur.

L'attaque avait eu la rapidité de la foudre. A côté du chien était apparue instantanément la jeune fille, cause première et innocente du conflit.

Elle se tenait droite, les yeux enflammés, les narines ouvertes, les lèvres blémisantes et le bras tendu.

C'était une magnifique statue de la Menace.

Sous la terrible étreinte qui la maintenait comme enchaînée au sol, la Magdeleine essaya vainement de se débattre. Aux premiers efforts qu'elle tenta, la jeune fille dit au chien :

— Tiens bon! Just! tiens bon!

Et Just appuya plus fortement ses lourdes pattes sur la poitrine de son ennemie.

— Si vous faites un mouvement, ajouta la matresse de l'animal, Just vous dévore!

La Magdeleine resta immobile.

Just, la langue pendante, les yeux injectés de sang, les muscles raidis, attendait un ordre, un geste, un mot, et c'en était fait de la femme du pêcheur.

Les autres étaient aussi pâles que le linge de leurs coiffes.

Elles s'attendaient à chaque instant à voir les dents de l'animal s'enfoncer dans les chairs de leur complice.

— N'y revenez plus! leur dit la Vieille de la Côte; allez soigner vos enfants...

Et d'un geste impérieux, elle leur montra la route. Honteuses et soumises, les commères s'éloignèrent lentement, en murmurant quelques sourdes menaces... mais sans tourner la tête, de crainte de voir le chien fondre sur elles.

Quand elles furent à vingt pas environ, la jeune fille rappela son chien.

— Laisse aller, Just!...

Et Just, en serviteur docile, se retira, non sans gronder un peu toutefois. Il attendait mieux du combat.

— Paix! fit la jeune fille.

La brave bête alla se poser aux côtés de sa mat-

resse, et les deux femmes et le chien rentrèrent dans la maison.

Blême de fureur, la Madeleine se retira.

— Oh! je me vengerai, murmura-t-elle entre ses dents.

Comme s'il avait entendu et compris, Just se retourna et montra ses deux rangées de crocs.

La Magdeleine pressa le pas et rejoignit ses compagnes.

Expliquons maintenant la présence de la jeune fille et du chien.

Mais cette explication nous force d'enjamber, à reculons, par dessus deux ou trois révolutions.

II. — LES DEUX SŒURS

L'an 1788, dans le faubourg Saint-Honoré, en remontant vers l'église de Saint-Philippe-du-Roule, s'élevait, sur la droite, un vaste hôtel de style sévère, véritable retraite du grand seigneur et que nous désignerons sous le nom de hôtel de Parsfell.

M. le prince de Parsfell l'habitait avec ses deux filles et son neveu, le vicomte Justin de Harlhem. L'aînée des deux filles se nommait Jeanne, la cadette Lilia.

Justin de Harlhem était le fils de la sœur du

neur d'un évêque produit du mouvement, sans doute, mais point d'agitation; ces grandes vagues populaires restent maîtresses d'elles-mêmes; le même sentiment qui les soulève sait aussi les contenir, et l'émotion dont elles frémissent n'est point de celles qui supposent ou enfantent la tempête; elle n'est que celle d'un bonheur bruyant peut-être, mais jamais orageux. Voilà ce que nous avons vu dans deux triomphes qui m'ont été décernés par ce peuple admirable: voilà ce qui se fût fait encore, si je ne m'étais pas soustrait à une troisième ovation.

Si nos catholiques nimois devaient être agités, ils le seraient non point par les réceptions qu'ils préparent ou font à leur évêque, mais par les mesures étranges que prend l'administration départementale pour les rendre impossibles.

Ainsi, que venons-nous de voir? On commence par laisser vendre et circuler, contre l'évêque qui doit rentrer, des chansons et des fables stupides, il est vrai, mais qui essayent d'être provocatrices.

On parle aussi de contre-manifestations hostiles. La police montre un apparent effroi; alors, comme si Nîmes devait avoir bientôt à ses portes un nouvel Attila, les gendarmes de diverses brigades accourent; on fait arriver dans la nuit d'une cité voisine, un bataillon pour prêter main-forte à la garnison locale. Et voilà Nîmes qui se réveille, pour ainsi dire, en état de siège, parce qu'elle a eu la seditieuse pensée d'accueillir avec joie son évêque revenant de Rome, le cœur plein de tendresse et les mains pleines de bénédictions.

C'est ainsi qu'en deux ou trois ans, nous avons eu le blessant honneur de nous trouver deux fois en présence d'un appareil militaire formidable. Une première fois, la population catholique protestait ici contre la représentation du *Fils de Giboyer*. On fit exécuter la pièce sous la protection des baïonnettes, et le théâtre où l'on outrageait notre religion sainte, était gardé par des soldats comme une place de guerre. On imposait alors violemment à la majorité de la ville une jouissance dont elle ne voulait pas. Aujourd'hui, c'est le contraire, on s'apprête à troubler ou à lui soustraire par la force un bonheur qu'elle désire: l'armée est là pour l'empêcher de saluer librement le retour d'un père.

Des deux côtés et dans les deux circonstances, il est évident qu'au lieu de calmer on irrite, et que l'exagération de la prudence n'est que la création d'un péril.

C'était aux auteurs de ces précautions menaçantes que le gouvernement aurait dû renvoyer par avance la responsabilité des malheurs qui auraient pu survenir. On avait déclaré qu'on m'en demanderait compte; certes, j'ai su rendre le fardeau léger. Tout ce luxe de dispositions militaires a fini par le ridicule, puisqu'il m'attendait à deux heures du soir et

que je suis arrivé dans mon palais avant six heures du matin. Mais dans le cas même où je fusse débarqué au moment convenu, pour être l'objet d'une démonstration mêlée d'orages, ce n'est pas à moi qu'on aurait dû en imputer le tumulte. Je n'avais rien demandé, ni rien encouragé de pareil. On n'aurait pas eu le droit non plus de l'imputer à nos catholiques. Ils ne sont point, quoi qu'en disent les instructions données à M. le préfet du Gard, une masse peu éclairée. Au contraire, race éminemment intelligente, ils savent parfaitement raisonner et maîtriser même leur enthousiasme; et si, par un hasard, depuis neuf ans, dans nos fêtes, ils avaient franchi la limite, ils ne l'eussent fait que parce que le pouvoir, avec ses troupes déployées, eût semblé tourner à crime les nobles sentiments de leur piété filiale.

On parle de *dissentiments profonds* qui divisent notre cité. Il y a des dissentiments de doctrine, c'est vrai; mais pratiquement nos frères séparés respectent la liberté des cultes pour nous, comme nous la laissons pleinement subsister pour eux. Dans mes visites pastorales, ils m'entourent mille fois de procédés bienveillants que j'essaye de leur rendre avec usure. Ils n'auraient rien fait, j'en suis sûr, pour troubler, lundi dernier, l'ovation que Nîmes me préparait, pas plus que nous ne troublerions nous-mêmes une de leurs solennités publiques. Ce n'est pas de ce côté que pouvait venir un motif d'interdiction.

On parle enfin d'*exaltation, de désordre*. Et c'est d'un évêque qu'il s'agit dans cet avertissement; et on charge un de ses vicaires généraux de le lui adresser.

Votre Excellence me permettra de passer sans discussion devant cet excès de langage peut-être sans exemple. Je me borne à dire que nous avons empêché bien des froissements partis de haut à aboutir à des résultats, et si la cité de Nîmes est calme, c'est surtout à notre influence qu'elle doit la paix dont elle jouit.

Il est un fait qu'en concluant il m'est impossible de ne pas signaler à Votre Excellence: Voici bientôt quatre ans que le gouvernement impérial m'a frappé sans m'entendre.

Depuis cette époque, les fonctionnaires subissent l'inexorable défense de venir me voir, et je dois avouer à la louange de quelques-uns qu'ils s'y soumettent avec une fidélité scrupuleuse, et qu'ils cherchent à se faire d'ardents imitateurs. On a fait officiellement tout ce qu'on a pu pour détacher de leur évêque le clergé et les fidèles de mon diocèse; l'histoire des efforts tentés pour amener cette rupture serait immense et pleine d'intérêt.

On a si peu réussi qu'il y a trois jours on a cru devoir recourir à une sorte de mesure martiale et draconienne pour empêcher l'explosion de piété filiale qui devait m'accueillir après trois mois d'absence.

Il y a là, si je ne me trompe, de quoi faire

réfléchir le gouvernement sur l'arrêt par lequel il m'a proscrit au sein de mon diocèse.

Il y a là aussi une consolation propre à me rendre ma disgrâce légère quand surtout ma conscience m'atteste qu'elle est imméritée.

Daignez agréer, monsieur le ministre, etc.

† HENRI, évêque de Nîmes.

LES OBSÈQUES DE M. DE MORNAY.

Dès la veille, le corps de l'illustre défunt avait été transporté du palais de la présidence dans une salle du Corps-Législatif, qu'on avait transformée en chapelle ardente. Des membres du clergé récitaient des prières à gauche et à droite du corps, devant deux autels élevés pour cette cérémonie funèbre, et ils sont restés auprès du cercueil jusqu'au moment des obsèques.

Le cercueil reposait sous un dais noir lamé d'argent, autour duquel brûlaient, dans de grands lampadères, des flammes vertes.

A onze heures trois quarts, le char funèbre est parti du palais législatif. Il était traîné par six chevaux caparaçonnés de draps noirs, parsemés d'étoiles d'argent. Aux quatre coins on remarquait des figures allégoriques, voilées d'un crêpe noir, et au-dessus du char était posée la couronne ducal, enveloppée elle-même d'un voile noir.

La façade du palais donnant sur le bord de l'eau était aussi complètement tendue de noir, et, au-dessus de chaque colonne, on lisait cette devise latine: *Pro patria et Imperatore!*

Un maître des cérémonies portait sur un coussin de velours, à la suite du char les décorations du défunt.

Le deuil était conduit par M. le comte de Flahaut, le marquis de La Valette, M. Boittelle, préfet de Police, et M. de Marpont, un des amis intimes du défunt.

Les coins du poêle étaient tenus par S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat; M. Schneider, vice-président du Corps-Législatif; S. Exc. M. Delangle, vice-président du Sénat, et S. Exc. M. le duc de Persigny, membre du conseil privé.

L'Empereur était représenté par M. le duc de Bassano, grand chambellan, et par M. le général Fleury; l'Impératrice, par M. de Cossé-Brissac, l'un de ses chambellans, et S. A. I. le prince Napoléon, par M. le général de Francinière, son aide-de-camp.

Venaient ensuite les ministres, les membres du conseil privé, la députation du Sénat, le Corps-Législatif presque tout entier; parmi les membres de l'opposition, nous n'avons remarqué que MM. Ollivier et Darimon.

Un nombre considérable de sénateurs, de conseillers d'Etat, de membres des cours et tribunaux s'étaient joints au cortège. Tous les corps constitués, les académies, les facultés avaient aussi envoyé des députations, ou étaient représentés par leurs principales notabilités.

M. le préfet de la Seine, à la tête du conseil municipal, se trouvait également au convoi.

Les sommités du monde financier, industriel et commercial étaient accourues pour se joindre à cette manifestation du sentiment public.

L'armée, à laquelle M. de Mornay a appartenu dès sa jeunesse avec éclat, figurait par un grand nombre d'officiers de tous grades à la cérémonie.

Le maréchal Magnan ouvrait la marche à la tête de son état-major tout entier.

Le monde des arts et des lettres, auquel M. de Mornay était attaché par ses goûts délicats autant que par les œuvres sorties de sa plume élégante, était également accouru.

La Société des gens de lettres et celle des auteurs dramatiques y étaient représentées par leurs membres les plus éminents.

Les honneurs militaires étaient rendus par les troupes de la garnison de Paris, distribuées dans l'ordre suivant: gardes et chasseurs à cheval, 27^e de ligne, 55^e de ligne, 2^e chasseurs à pied, 1^{er} régiment de grenadiers de la garde, ces troupes précédant le char; puis, à sa suite, le 2^e grenadiers de la garde, le 65^e de ligne, deux batteries d'artillerie, le 8^e chasseurs à cheval et la garde de Paris.

Au moment où le char a quitté le palais législatif, le canon des Invalides a tonné, et n'a pas cessé de se faire entendre pendant toute la marche du convoi.

Le cortège s'est rendu à la Madeleine, où le service religieux a été célébré au milieu d'une affluence extraordinaire de spectateurs venus de tous les points de Paris sur le passage du convoi.

Toute la façade de l'église était tendue de drap noir portant les armes du défunt.

L'intérieur de la grande nef était également tendu de noir; et un magnifique catafalque se dressait devant le chœur, entouré de lampes et de cierges.

L'église était trop petite pour contenir la foule des invités.

L'office a été célébré par M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine; et l'absoute a été donnée par Mgr Darboy, archevêque de Paris, qui, on le sait, avait assisté M. de Mornay à ses derniers moments.

La messe a été dite en musique.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est mis en marche dans le même ordre qu'à son départ du Corps-Législatif; il a suivi tous les boulevards pour se diriger vers le Père-Lachaise où devait avoir lieu l'inhumation.

La foule se pressait tellement nombreuse le long du parcours, que toute circulation était absolument interrompue, et partout elle accueillait avec le même sentiment de tristesse et de respect le passage du cercueil.

De temps en temps, les musiques militaires faisaient entendre des symphonies funèbres qu'entrecoupaient le roulement des tambours.

Le convoi, parti à une heure de la Made-

prince. Resté orphelin à quinze ans, sans fortune sérieuse, grâce aux folles équipées de son père, le jeune vicomte avait été recueilli par son oncle, — veuf depuis quelques années; — celui-ci l'avait regardé comme un fils que le ciel lui envoyait. Les trois enfants furent élevés ensemble et grandirent comme les fleurs d'un même jardin.

Le prince destinait son neveu à la diplomatie; des dispositions toutes particulières, une éducation sérieuse, des conseils toujours graves, une société d'ecclésiastiques et de vieillards aux mœurs sévères, firent qu'à vingt-cinq ans le jeune vicomte était profond, posé, perspicace comme un homme de quarante ans.

A cette époque, Jeanne comptait plus de vingt-trois ans et Lilia un peu moins de dix-huit.

Justin était un noble cœur, sans exaltation apparente, mais cachant sous un extérieur froid et quelquel peu compassé, un fond de tendresse et de sensibilité exquis.

Jeanne avait une âme de feu, une imagination ardente, une volonté intraitable.

Lilia était la simplicité même. Toute douleur lui était sympathique; elle sentait vivement et savait bien mieux prier que commander. Le prince adorait éga-

lement ses deux filles, mais peut-être, en raison de la douceur de Lilia, à cause de sa faiblesse, accordait-il à la plus jeune une légère préférence.

Ayant lui-même appartenu au corps diplomatique, le prince de Parsfell, d'origine allemande, s'était, par suite de circonstances particulières, fixé en France depuis longues années; — plus tard il sollicita et obtint des lettres de naturalisation. La reconnaissance et ses convictions politiques l'attachaient à la famille des Bourbons, et son influence était assez importante à la cour, voire même dans les conseils du roi. Les ministres le tenaient en grande estime, et il était en position d'ouvrir à son neveu une carrière brillante. On n'attendait même plus qu'une occasion pour lancer le jeune homme dans les hautes régions de la politique. Une mission lui était promise.

Disons que cette faveur était méritée.

Jeanne de Parsfell, habituée à entendre son père faire l'éloge de son cousin, à même d'apprécier les hautes qualités, éblouie aussi par la mâle beauté du jeune homme, s'éprit de lui avec toute la fougue de sa nature enthousiaste.

Le prince s'aperçut bien vite de ce penchant qui tournait à la passion; et comme il lui semblait tout

naturel que son neveu épousât une de ses filles, comme cela rentrait justement dans ses vues secrètes et que Jeanne était l'aînée, il encouragea, il entretenait cet amour.

— Tu seras mon fils, dit un jour le prince à son neveu en lui montrant du regard les deux sœurs qui se trouvaient à côté l'une de l'autre; tu perpétueras ma race; car j'obtiendrai de te léguer mon titre en même temps que ma fortune, oui, tu seras mon fils...

— C'est mon vœu le plus cher, avait répondu Justin en jetant sur les deux jeunes filles un regard plein de tendresse.

Tout naturellement Jeanne prit le regard pour elle, sans s'apercevoir que sa sœur rougissait et pâlisait tour à tour.

— Eh bien, cher enfant, répliqua joyeusement le vieillard, à quand le mariage... à quand les noces?

— Mais cela dépend de ma cousine Lilia.

Et Justin alla prendre la main de la jeune fille, s'inclina devant elle, et mit presque un genou en terre pour baiser cette main qu'elle lui abandonnait.

Le prince resta stupéfait. Il était à mille lieues de se douter de l'amour des jeunes gens.

Quant à Jeanne, elle fut frappée au cœur.

— Qu'avez-vous, ma cousine, vous pâlissez...

Domptant son émotion, Jeanne éloigna de la main son cousin qui s'avancait vers elle...

— Ce n'est rien, dit-elle... un éblouissement subit.

Et elle lança sur sa sœur un regard de jalousie et de haine.

Lilia ne le vit pas; mais le prince le surprit au passage et il se repentit d'avoir provoqué si légèrement cette scène, puis, par un mouvement de terreur dont il ne fut pas maître, tant le regard de Jeanne avait été terrible, il attira Lilia sur son cœur comme pour la protéger.

Jeanne comprit.

— Ah! s'écria-t-elle avec amertume, c'est donc la préférée, elle!

Et elle se dirigea vers la porte.

— Jeanne, ma sœur, que dis-tu?

— Je dis que vous êtes bien heureuse! tout le monde vous aime ici?...

Et elle sortit en repoussant sa sœur qui voulait la retenir.

Les trois personnages étaient cette fois éclairés.

Jeanne était jalouse de sa sœur.

laine, n'est arrivé au Père-Lachaise que vers trois heures.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Rouher et Schneider. Une salve de quinze coups de canon a annoncé l'inhumation.

Le corps a été déposé dans un caveau de famille.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

S. M. l'Impératrice Eugénie a adressé une lettre à toutes les princesses de l'Europe, pour les convier à inscrire leurs noms en tête d'une souscription générale, dont le but serait de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de la coupole du saint sépulchre, sans distinction de confession. Ce sont les journaux anglais qui ont les premiers livré cette lettre à la publicité. Nous avons tout lieu de croire qu'elle est authentique.

— Il est possible, dit une correspondance du *Phare de la Loire*, qu'on attende jusqu'à la prochaine session pour désigner le successeur de M. de Morny. C'est la combinaison qui pour le moment est la plus en faveur dans les sphères gouvernementales, et c'est probablement celle à laquelle on s'arrêtera.

— Le conseil d'Etat est, dit-on, saisi d'un projet de décret relatif aux armes portatives. Aux termes de ce décret, désormais pas un canon de fusil ou de pistolet ne pourrait sortir des mains de l'armurier sans être poinçonné à sa marque, et toute vente illégale de ses produits, sous le nom d'un autre, pourrait donner lieu à des poursuites en contrefaçon.

— Le conseil municipal de Clermont vient de décider que l'avenue principale de cette ville prendrait le nom de : Avenue de Morny.

— Les dames qui portent des fourrures de petit-gris ignorent généralement quel est l'animal auquel elles les doivent. C'est un écureuil; mais, au lieu d'être comme dans nos contrées couvert d'un pelage roux, il est, dans le nord, d'un gris cendré qui lui a fait donner le nom de petit-gris.

La femelle de l'écureuil est excessivement féconde et fait deux portées par an, l'une au mois d'avril, l'autre au mois de juillet. Souvent les femelles de la première portée ont des petits dans le cours de l'année, en sorte qu'il n'est pas rare de trouver une seule famille de petits-gris nombreuse de plus de 30 ou 40 individus. Ces animaux se reproduisent donc avec une excessive rapidité dans les immenses forêts d'arbres conifères qui couvrent la Sibirie orientale. Ils se nourrissent des amandes que fournissent la plupart de ces arbres et qu'ils amassent dans leurs nids à la manière des mulots ou des castors.

Ils attachent aussi, dit-on, aux arbres des

— Ma fille, dit le prince à Lilia, quelques jours après cette scène déplorable, toi et Justin ne pouvez rester ici, votre présence est une douleur affreuse pour ta sœur.

— Ordonnez, mon père.

— Justin partira pour l'Allemagne; j'ai obtenu pour lui un poste à l'ambassade.

— Et moi?

— Toi, mon enfant chéri, tu iras dans quelques jours retrouver ton mari, si tu ne pars avec lui.

— Mon mari?

— Oui, tout est prêt maintenant. Sans t'en prévenir, Justin et moi avons pris toutes les mesures nécessaires. Nos amis sont prévenus, ce soir nous signerons le contrat, demain aura lieu le mariage civil, et une heure après vous recevrez la bénédiction dans la chapelle de l'hôtel.

— Que vous êtes bon, mon père.

— Oui, ma fille! remercie-moi bien! car ton bonheur nous coûte cher.

— Pauvre sœur, que je la plains.

— Tu as raison, car elle est bien malheureuse, ma chère Jeanne. Enfin j'ose espérer que le temps affaiblira son tourment.

— Le temps et un autre amour, mon père...

champignons pour les dessécher et en faire provision; mais ils n'attaquent pas ordinairement les pommes de sapins, parce qu'elles sont enduites de résine. Cependant, quand les gelées tardives ont fait avorter les fleurs des autres arbres, ils sont forcés de se rejeter sur ces dernières ressources qui ne tardent à leur devenir funestes.

La résine s'attache au poil de leur museau et bientôt s'y accumule en assez grande quantité pour empêcher que ce pauvre animal puisse ouvrir la bouche: alors, après avoir fait d'inutiles efforts pour se débarrasser avec ses pattes de ce masque de poix, il se couche tristement dans son nid et se laisse mourir de faim.

— On annonce l'arrivée à Paris de plusieurs ingénieurs anglais, qui viennent dans le but de proposer au gouvernement la construction du palais de l'Exposition universelle de 1867. Ils ont apporté avec eux d'immenses aquarelles faites par M. Paxton, l'auteur du palais de Sydenham, et qui représentent sous divers aspects l'édifice projeté. Celui-ci serait construit au Trocadéro, et le dôme principal aurait 20 mètres environ de plus que le plus haut dôme connu au monde, celui de Saint-Pierre de Rome.

Chronique Locale.

De temps à autre les journaux nous signalent quelque cas de longévité remarquable. Saumur en possède également un et il n'est pas des moins curieux.

Il existe dans le faubourg de la Basse-Isle une bonne vieille de cent neuf ans, dont le nom répond assez bien à sa forte constitution: elle s'appelle la mère Laroche. Elle semble à l'abri des coups de la mauvaise fortune et des fâcheux effets de la misère, car cette pauvre malheureuse est sans ressource et vit des aumônes que lui font ses voisins et quelques personnes compatissantes pour ses vieux jours. Quoi qu'il en soit, elle a conservé toute la gaieté de son âge mur; elle babille avec entrain, raconte dans tous leurs détails les scènes de la Terreur qui l'ont frappée, et elle sait donner à son récit un intérêt toujours soutenu.

La mère Laroche est originaire du Mans, elle est venue à Saumur à l'âge de trente ans; elle avait déjà un fils qui est mort l'année dernière, à l'âge de 87 ans. Peu avant la mort de celui-ci, elle amusait ses voisines en leur disant: Voyez cet enfant, il faut encore que je le fasse marcher; elle conduisait en effet ce vieillard, que des infirmités avaient rendu faible et languissant.

On écrit de Gennes:

« Un incendie, dont le dommage peut s'élever à 2,000 fr., a éclaté, vers une heure

après-midi, dans un bâtiment du sieur Dénoauld père, joignant l'atelier assuré du sieur Girard, menuisier, pendant le repas des ouvriers et du patron. On suppose qu'une étincelle a fui de la cheminée de l'atelier, où il y a toujours du feu, et qu'elle a communiqué l'incendie. En un instant, la violence du feu fut telle, qu'il fallut le circonscire et abandonner au fléau le bâtiment couvert en chaume et non assuré.

» Mais, très-heureusement, les habitants de Gennes, pour combattre ce sinistre qui menaçait de détruire un quartier, ont eu les secours empressés de toute la population du canton, venue au chef-lieu à l'occasion du tirage au sort. Aussi voyait-on dans les chaînes organisées et les dirigeant M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, M. le maire de Gennes, les autorités locales civiles et militaires, MM. les maires des communes, M. le capitaine de gendarmerie; tout le monde a rivalisé de zèle et d'énergie pour empêcher de plus grands désastres. Citer un nom, serait faire injure à plusieurs centaines d'hommes et de femmes réunis pour combattre l'élément destructeur.

» Vers trois heures, à la mairie, le nommé Treullier, de Gennes, ancien soldat, venait recevoir, des mains de M. le sous-préfet, la médaille d'honneur qui lui avait été accordée pour un acte de dévouement (cheval emporté, traînant une voiture, arrêté près le pont de fer traversant la Loire). Ce magistrat, en séance publique, a profité de la circonstance pour rappeler à tous, et notamment aux jeunes conscrits, que la patrie attend d'un homme de cœur non-seulement le courage, mais l'abnégation de la vie pour tous les dangers qui pourront advenir.

» Puis, la médaille étant attachée sur la poitrine de Treullier, l'assistance a spontanément fait entendre le cri de *vive l'Empereur!* qui a clos l'allocation et ouvert les opérations du tirage au sort.

NAUFRAGE EN LOIRE. — Un bateau chargé de 604 culasses de farine a été englouti, le 10 de ce mois, dans la Loire, après avoir heurté une des piles du pont de Saint-Mathurin.

Le courant, qui est très-rapide dans cet endroit du fleuve, a paralysé les efforts des marins, qui n'ont pu éviter le choc. Le bateau a été jeté en travers contre la pile et a sombré aussitôt. Les hommes qui le montaient sont tous parvenus à gagner à la nage un second bateau qui avait plus heureusement franchi ce passage difficile.

La Loire était couverte de sacs de farine, et, aux premiers cris d'alarme, beaucoup d'habitants de Saint-Mathurin se sont jetés dans des bateaux, et ont procédé, avec beaucoup de courage, à cette pêche d'un nouveau genre. Sur tout le littoral, jusqu'à la Bohalle et la Daguinière, les riverains en ont retiré des flots.

Ces marchandises appartenaient au sieur Lesage, minotier à Saumur, et le bateau était au nommé Lambeau, marinier à Villebernier. Les pertes sont évaluées à la somme de 28,600 fr., couvertes en partie par une compagnie d'assurance dont on ignore le nom.

(Union de l'Ouest.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 14 mars. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que des objections ont été élevées par l'Angleterre contre l'admission d'un pavillon sleswigo-holsteinois.

Ces objections sont motivées sur ce point que les habitants d'un pays qui a cessé d'appartenir au Danemark ne doivent pas jouir des droits qu'ils ont possédés jusque-là comme sujets du Danemark.

Les objections britanniques, ajoute la *Gazette*, seront écartées, il faut l'espérer, mais elles ont une importance, parce qu'elles impliquent la reconnaissance de la séparation des duchés effectuée par le traité de Vienne.

Marseille, 14 mars. — Les lettres de Rome du 11 annoncent que le consistoire a été fixé au 29 et qu'il n'y sera faite aucune promotion de cardinaux, mais que le pape prononcera probablement une allocution.

L'*Observateur* déclare que l'évêque de Nancy, Mgr Lavigerie, n'a reçu aucune mission.

Turin, 14 mars. — Hier, près de Strangelagalli, les Français ont attaqué une bande d'environ 200 brigands. Le chef de la bande et plusieurs de ses hommes ont été tués. Les Français ont eu un mort.

Turin, 15 mars. — L'anniversaire de la naissance du roi a été fêté hier dans plusieurs villes.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

La librairie E. Dentu vient de mettre en vente *Les Errants de nuit*, de Paul Féval, en même temps que la seconde édition de la plus récente nouveauté du célèbre romancier: *La Fabrique de mariages*, dont les 4,000 premiers exemplaires ont été enlevés en quelques semaines. *Les Errants de nuit* sont destinés à une vogue pareille, peut-être même plus vive, car l'intérêt puissant et l'originalité du sujet ont donné ici un nouvel élan à la verve du merveilleux conteur. C'est l'histoire du trésor de l'abbaye d'Orval, un drame plein de mystère et de passion où les mœurs de la forêt des Ardennes sont peintes avec cet entrain, cette science de l'intérêt, cette gaieté pittoresque qui font désormais de l'auteur des *Mystères de Londres* le premier de nos romanciers. La librairie Dentu vient d'acquiescer le droit de publier dans le format in-18 jésus, à 3 francs, les principaux ouvrages de Paul Féval et s'est assuré pour l'avenir les nouvelles productions de sa plume. Elle va publier sous peu de nouvelles éditions de *M^{me} Gil Blas*, de *Jean-Diable*, de *Capitaine Fantôme*, des *Filles de Cabanil*, de *Bouche de fer*, du *Drame de la Jeunesse*, etc., en attendant les romans inédits: *La Cosaque*, *La fille du Juif Errant*, *La Cavalière*, *Cœur d'acier*, *peintre d'enseignes*, une de ces grandes compositions dramatiques dont Paul Féval semble avoir gardé le monopole. On doit savoir gré à la maison Dentu de rassembler enfin en une édition à la fois élégante et populaire les œuvres du plus charmant et du plus populaire de nos conteurs.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 33, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée: 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

BULLETIN FINANCIER.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, le marché a montré quelques velléités de reprise. Elles se sont manifestées surtout à l'égard du Crédit mobilier, qui a monté un instant à 900 fr., et de la Société immobilière, qui a atteint le cours de 530. Mais la rente n'était entrée que faiblement dans cette reprise, qui a avorté dès le lendemain et n'a servi qu'à faciliter les réalisations des vendeurs. De 900 fr., le Crédit mobilier est retombé à 885, puis à 865, pour se relever à 870.

La rente 5 0/0, sur laquelle on va détacher un coupon de 75 cent., a fait 67-85 au plus haut. Elle n'est plus qu'à 67-70, et si l'on détachait le coupon dans les cours actuels, elle tomberait au-dessous de 67 fr. Dans ces prix on ne peut que recommander vivement aux capitalistes notre rente 5 0/0 qui devient réellement pour eux le meilleur de tous les

placements.

Les chemins de fer français ont toujours une clientèle d'acheteurs empressés, mais il y a en un temps d'arrêt dans la progression de leurs cours. En revanche, les chemins étrangers sont en défaveur. Les obligations elles-mêmes sont délaissées, et si l'on achète encore volontiers celles qui se négocient au

parquet, il devient très-difficile de placer celles auxquelles la cote officielle est refusée, telles que les obligations du Nord-Ouest de l'Espagne.

Les capitaux de placement continuent à absorber les obligations foncières et les obligations communales, en vue du tirage important qui va avoir lieu le 22 courant. On sait, en effet, que ces titres, qui ont

déjà pour les capitalistes l'avantage d'une sécurité indiscutable, leur offrent en outre la chance si appréciée de participer plusieurs fois par an à des tirages de lots fort importants.

Rappelons ici que le tirage de mars comprend trois lots de 100,000 fr., un pour les obligations foncières 3 et 4 0/0 de 1835, un pour les obligations

foncières de 500 fr. 4 0/0 de 1865, et un autre pour les obligations communales 3 0/0. Des lots de 50,000 fr., 20,000 fr., 10,000 fr. et 5,000 fr. sont outre affectés à ces divers tirages, et présentent ensemble de 520,000 fr. — J. Paradis

P. GODET, propriétaire-gérant

ALBUM DU GRAND JOURNAL

300 MAGNIFIQUES GRAVURES DES MEILLEURS ARTISTES

Ce superbe Keepseake, in-folio, de 150 pages, imprimé avec luxe sur très-beau papier, est vendu, BROCHÉ, en librairie, au prix de 40 francs, et donné CARTONNÉ, à titre de prime, pour 8 francs, à tout abonné du GRAND JOURNAL. — 10 francs pour le recevoir franco par les Messageries.

Rédacteur en chef, **Albéric Second**. — Directeur, **H. de Villemessant**. — Administrateur, **Dollingen**.

LE GRAND JOURNAL paraît tous les Dimanches. — DÉPARTEMENTS : un an, 14 fr. ; — six mois, 7 fr. ; — trois mois, 4 fr. — Les mandats à l'ordre de M. DE VILLEMESSANT, rue Rossini, 5, à Paris.

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le 26 mars 1865, à l'heure de midi, il sera vendu, à Montreuil-Bellay, à l'HOTEL DE FRANCE, tout le mobilier garnissant ledit hôtel, consistant en :

Huit lits complets, batterie de cuisine en cuivre, tables, tabourets, vins en fûts et en bouteilles, etc., etc.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (117)

A VENDRE

Trois hectares 27 ares DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Après dissolution de société.

Le samedi 18 mars 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quatre bonnes diligences, deux à 9 places, une à 7 et une à 4, plus douze ou quatorze chevaux et leurs harnais.

On paiera comptant et avant d'emporter les objets, entre les mains du commissaire-priseur, chargé de la vente, plus 5 p. 0/0. (112)

A VENDRE

OU A LOUER

DEUX MAISONS

AVEC JARDIN,

Situées près Notre-Dame.

S'adresser à M. SIMON-BALZEAU, rue Saint-Jean. (444)

PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

A VENDRE

OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (34)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (30)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE.

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

ON DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate.

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Véron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (17)

M. CHEROUZE,

Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la messagerie et des finances, avec la Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^e, rue du Bouloir, 22, à Paris.

La Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^e a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

Vient de paraître,

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHFORD,

Un fort volume in-8^o, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PEANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVII,

Du même Auteur.

La Poupée Modèle,

JOURNAL

DES PETITES FILLES

DEUXIÈME ANNÉE.

ON S'ABONNE AU BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, 1, boulevard des Italiens, 1.

L'éducation de la petite fille par la poupée, tel est le but de cette publication, et le grand succès de la première année en a bien montré l'utilité.

LA POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, contenant : des petits Contes moraux. — Conseils aux petites filles. — Enigmes historiques, géographiques et scientifiques. — Gravures de modes d'enfants et de poupées. — Planches de broderie et de tapisserie faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, surprises, feuilles à découper à enluminer, etc. — Cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, et Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris ; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Ecrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 MARS.			BOURSE DU 15 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 75	»	»	67 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 30	»	»	94 50	»	20
Obligations du Trésor.	447 50	»	»	447 50	»	»
Banque de France.	3525	»	22 50	3520	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1285	»	5	1285	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	657 50	»	»
Crédit Agricole.	760	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	725	»	2 50	725	»	»
Crédit Mobilier.	863 75	»	7 50	871 25	7 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	925	»	2 50	923 75	»	1 25
Orléans (estampillé).	921 25	2 50	»	923 75	2 50	»
Orléans, nouveau.	845	»	2 50	845	»	»
Nord (actions anciennes).	1015	»	2 50	1020	5	»
Est.	520	»	2 50	520	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	950	»	»	950	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	577 50	»	2 50	578 75	1 25	»
Ouest.	541 25	»	1 25	541 25	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1785	»	15	1780	»	5
Canal de Suez.	451 35	1 25	»	451 25	»	»
Transatlantiques.	520	»	»	520	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	64 70	»	05	64 45	»	25
Autrichiens.	437 50	1 25	»	442 50	5	»
Sud-Autrich.-Lombards.	545	»	»	550	5	»
Victor-Emmanuel.	303 75	»	1 25	301 25	»	2 50
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	275	»	2 50	280	5	»
Crédit Mobilier Espagnol.	562 50	»	1 25	567 50	5	»
Saragosse.	368 75	»	1 25	366 25	»	2 50
Séville-Xérés-Séville.	225	»	»	225	»	»
Portugais.	250	»	»	245	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	313 75	»	»	315	»	»
Orléans.	300	»	»	300	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	297 50	»	»	296 25	»	»
Ouest.	296 25	»	»	295	»	»
Midi.	296 25	»	»	296 25	»	»
Est.	300	»	»	297 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.